



**FORMULAIRE D'ACHAT POUR LA DETERIORATION OU LA PERTE  
 DE MATERIEL SCOLAIRE PAR UN ELEVE  
 ACHAT AUTORISE AUPRES DE L'ECONOMAT DU DIP**

Rue Blavignac 13 - 1227 Carouge - 022 388 19 50 – [ecdip@etat.ge.ch](mailto:ecdip@etat.ge.ch)

Le parent d'élève est prié de se rendre à l'économat de DIP (adresse susmentionnée) muni de ce formulaire dûment rempli et signé par le corps enseignant. Les horaires d'ouverture sont disponibles sur notre site internet <https://edu.ge.ch/site/ecdip/>. L'ECDIP accepte les paiements cash, Postcard, Maestro, V-Pay, Débit Mastercard, Visa et Twint. **Pas de carte de crédit.**

**\* Champ obligatoire à remplir par le corps enseignant**

Nom et prénom de l'enseignant-e \* : ..... Degré \* : .....

Nom et prénom de l'élève \* : .....

Nom de l'école \* : .....

**Le matériel à remplacer est le suivant :**

N° art. *	Libellé *	Qté*	Prix unitaire *	Prix total*

Date : ..... Signature de l'enseignant-e \* : .....

*Art. 35 du règlement C 1 10.21 de l'enseignement primaire :*

- 1) *Le matériel scolaire et les moyens d'enseignement sont remis gratuitement dans les classes des divisions élémentaire, moyenne et spécialisée.*
- 2) *Toutefois, les parents sont tenus :*
  - a) *d'exiger de leurs enfants le respect du matériel reçu ;*
  - b) *de fournir à leurs enfants les chaussures et vêtements nécessaires aux leçons de rythmique et de gymnastique ;*
  - c) *de remplacer ou de payer les objets détériorés ou perdus par leurs enfants.*

Service Finances et Administration